



Fédération syndicale SUD  
Service public  
Place Chauderon 5  
1003 Lausanne

## Assises SUD sur le 360° - Bilan 16 mars 2022

Observations	<i>Les éléments en gras ont été particulièrement relevés dans la discussion.</i>
<b>Gestion de classe et des apprentissages, accompagnement des élèves/enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prestations (nombre de périodes d'enseignement spécialisé, d'aide à l'intégration, de séances PPL, etc.) en quantité insuffisante par rapport aux besoins des élèves concernés.</li><li>- Hétérogénéité très forte dans certaines classes (au primaire, en voie générale), ce qui rend la prise en charge dans certains cas impossible voire risquée pour certains élèves (interventions pédagogiques et/ou disciplinaires contre-indiquées d'un point de vue thérapeutique).</li><li>- <b>Difficulté à mener simultanément l'accompagnement de la majorité des élèves à des objectifs d'apprentissage ambitieux (même pour le socle universel) tout en assurant un accompagnement quasi-personnalisé pour certain·es d'entre eux.</b></li><li>- Intervention insuffisante des enseignant·es spécialisé·es dans les classes par rapport aux besoins particuliers des élèves.</li><li>- Retard accumulé par les élèves les plus en difficulté malgré les aménagements et/ou les programmes personnalisés.</li><li>- Prestations indirectes impossibles à assurer au vu du manque de temps disponible.</li><li>- Prestations inaccessibles pour des élèves qui réussissent l'école à minima mais auraient tout de même besoins d'intervention thérapeutiques.</li><li>- Effet contreproductif de la collaboration dans certains cas et risque de mélange des genres et des responsabilités entre les champs pédagogiques et thérapeutiques.</li><li>- <b>Retard de la décision de placement lorsqu'elle est pertinente en raison du pari de l'inclusion avec pour conséquence une prise en charge qui tarde à être appropriée.</b></li><li>- Problème des situations bloquées quand les parents ne veulent pas des mesures, ce qui pénalise l'élève et la classe.</li><li>- Troubles du comportement plus intenses, risque de banalisation de la violence de certains élèves/enfants.</li><li>- <b>Démantèlement des compétences et des instruments développés dans les institutions.</b></li><li>- <b>Logique de rationnement des prestations qui conduit de manière absurde à devoir attendre que l'échec scolaire soit consommé pour ouvrir le droit à des prestations, et de devoir obligatoirement passer par tous les niveaux d'interventions intermédiaires, même lorsque l'avis des professionnel·les converge pour une prise en charge plus soutenue.</b></li></ul>

<b>Ressources, personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'enseignant·es spécialisé·es pour épauler les élèves en difficulté.</li> <li>- Manque de suivi, avec des intervenant·es (enseignant·es régulier·es et spécialisé·es, assistant·es à l'intégration) qui changent, d'année en année, voire en cours d'année.</li> <li>- Au secondaire, les enseignant·es spécialisé·es ne maîtrisent pas suffisamment la matière dans certaines branches pour pouvoir effectuer les adaptations nécessaires de l'enseignement.</li> <li>- Surcharge de travail, notamment pour effectuer toutes les tâches de collaboration et d'administration liées au suivi des élèves (contacts, séances de réseaux, formulaires, etc.), au détriment du temps consacré à l'accompagnement et à la prise en charge des élèves/enfants ; au secondaire, pour les enseignant·es, cela concerne particulièrement les maître·sses de classe de VG, mais pas seulement.</li> <li>- Manque de formation des enseignant·es « ordinaires » et des assistant·es à l'intégration ou encore des éducateurs·rices des APEMS, quand il ne s'agit pas de refus de la hiérarchie de laisser l'accès aux formations, pour prendre en charge les élèves à besoins particulier (le coût des formations hors-HEP n'est pas intégralement pris en charge par l'employeur).</li> <li>- Épuisement des professionnel·les, atteintes à la santé, etc.</li> <li>- Inégalités de pratique (voire de ressources) entre établissements.</li> </ul>
<b>Concept 360° cantonal et d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'information à l'échelle de l'ensemble de l'établissement, le domaine est réservé à des équipes restreintes.</li> <li>- <b>Manque de clarté et finalité imprécise, le concept ne peut/finir par être que la liste des prestations existantes avec clarification et unification des procédures (formulaires cantonaux), impossibilité d'imaginer d'autres voies, a fortiori s'il y a besoin ressources supplémentaires.</b></li> <li>- Manque de ressources pour effectuer le travail de conception.</li> <li>- Manque d'intégration des intervenant·es externes (du domaine médico-thérapeutique en particulier) à l'école et au système scolaire dans l'élaboration des concepts.</li> </ul>

<b>Propositions</b>	
<b>Gestion de classe, apprentissages, accompagnement des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'effectif des classes, en particulier dans lesquelles il y a beaucoup d'élèves au bénéfice d'aménagements/de programmes personnalisés, afin de soulager les enseignant·es et de permettre aux élèves qui en ont besoin de bénéficier d'un meilleur suivi.</li> <li>- Revoir le mandat de l'UMA pour permettre une intervention directe en soutien des familles et des élèves/enfants et pas seulement comme conseil aux professionnels des établissements.</li> <li>- <b>Envisager le retour des classes type « DES » (développement) avec évidemment l'objectif de laisser le moins de temps possible les élèves en question dans ces classes, en visant à terme une intégration dans les classes régulières ; prévoir la possibilité d'une certification à l'issue d'une scolarité dans les classes spécialisées.</b></li> <li>- Prévoir plus de place en institution pour les élèves/enfants qui en ont besoin.</li> <li>- <b>Développer l'intervention précoce en âge préscolaire.</b></li> <li>- Réformer les périodes de formation générale pour intégrer des problématiques de cohésion de groupe, de méthodes d'apprentissage, etc., qui pourraient servir à mieux gérer l'hétérogénéité au sein des classes avec beaucoup d'élèves à besoins particuliers.</li> </ul>
<b>Ressources, personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'enseignant·es spécialisé·es et/ou recourir plus fréquemment au co-enseignement.</li> <li>- Augmenter les ressources pour le suivi pédago-thérapeutique (thérapeutes et personnel administratif).</li> <li>- Augmenter la part de personnel formé dans les institutions et ne pas compter sur les stagiaires comme force de travail de base.</li> <li>- Attribuer une deuxième période de décharge aux maître·sses de classe de VG pour absorber la surcharge administrative.</li> <li>- Prévoir plus de temps, notamment pour la consultation collaborative, les mesures préventives, en bref pour ce qui est ajouté aux cahiers des charges sans moyens supplémentaires</li> <li>- Prévoir la possibilité pour les éducateur·rices sociaux·les d'intervenir dans les classes/écoles et pas seulement en dehors de l'école.</li> <li>- Augmenter la formation continue sur la question de la prise en charge des élèves à besoins particuliers.</li> <li>- <b>Protéger effectivement la santé et la personnalité des travailleur·ses.</b></li> </ul>
<b>Concept 360° cantonal et d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier et accélérer les procédures pour obtenir du soutien, tant dans les établissements qu'auprès des thérapeutes.</li> <li>- Améliorer la consultation et la participation de tous les acteurs concernés.</li> </ul>

<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moratoire sur le 360° à comprendre comme un « frein au démantèlement », en particulier des institutions.</li><li>- Dénonciation des risques psycho-sociaux (inspection du travail notamment)</li> <li>- Etats généraux du 360° avec les syndicats et associations professionnelles, mais également les associations de parents (Apé, mais aussi les associations de parents d'enfants à besoins particuliers), et les organisations professionnelles de médecins, etc.</li><li>- Négociations entre employeurs publics et parapublics sur les conditions de travail et les mesures de protection de la santé et de la personnalité.</li><li>- Constitution d'un observatoire de la prise en charge des élèves/enfants à besoins particuliers, auxquels travailleurs·euses et usager·es pourraient adresser le relevé.</li></ul>
---------------	---